

**Zeitschrift:** Domaine public

**Band:** - (2013)

**Heft:** 2020

**Artikel:** Libre circulation et immigration : la chèvre et le chou : l'initiative "contre l'immigration de masse" est-elle soluble dans la libre circulation des personnes?

**Autor:** Ghelfi, Jean-Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014225>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Libre circulation et immigration: la chèvre et le chou

L'initiative «contre l'immigration de masse» est-elle soluble dans la libre circulation des personnes?

Jean-Pierre Ghelfi - 17 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24967>

L'initiative de l'UDC «contre l'immigration de masse» donne lieu à une controverse juridique intéressante, dont le [Tages-Anzeiger](#) s'est fait l'écho. Le Conseil fédéral considère que l'acceptation de l'initiative le 9 février prochain le conduirait à devoir dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne, ce qui pourrait entraîner le gel des autres accords bilatéraux. L'UDC conteste cette interprétation. Des juristes partagent ce point de vue.

Sur le plan juridique (DP [1651](#), [1756](#), [1776](#) et [1807](#)), l'ALCP vaut pour une durée indéterminée depuis la votation de 2003. Toutefois, il peut être résilié par la Suisse ou par l'UE moyennant un préavis de six mois ([art. 25](#)). Cette résiliation entraînerait automatiquement celle des autres accords faisant partie des bilatérales I (clause «guillotine»). Selon les règles constitutionnelles (art. 184 Cst), la compétence de résilier un traité international appartient du côté suisse au Conseil fédéral. Du côté européen, une résiliation nécessiterait l'unanimité des 28 Etats membres de l'UE. L'initiative ne modifierait en rien cette situation.

Or, les initiants ont prévu dans leur texte une disposition transitoire qui prévoit que «les traités internationaux

*contraires à l'article 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons*». Le gouvernement devrait ainsi commencer par demander l'ouverture de négociations avec l'UE, qui aurait tout intérêt, selon le point de vue de l'UDC, à trouver une solution acceptable pour la Suisse, compte tenu de l'importance de nos relations commerciales avec elle.

En vérité, si cette importance est considérable pour la Suisse (56% des exportations, 75% des importations), elle est très relative pour les [28 pays](#) de l'Union européenne (9% des exportations, 5% des importations).

De plus, au plan institutionnel, la libre circulation des personnes fait partie du noyau dur de l'édification européenne, qui n'est pas négociable, comme plusieurs de ses dirigeants l'ont dit et répété encore tout récemment. A quoi s'ajoute le message qu'a fait passer ces derniers jours l'ambassadeur de l'UE en Suisse: un vote positif du peuple et des cantons se traduirait par le gel des négociations qu'il est prévu d'engager l'année prochaine sur l'avenir institutionnel des relations entre la Suisse et l'UE.

## Interprétation très extensive

Les juristes auxquels se réfère l'article du *Tages-Anzeiger* observent que l'initiative est rédigée de manière si large que les Chambres fédérales, qui disposent de trois ans pour déterminer les modalités d'application, pourraient trouver une solution qui satisfasse à la fois la nouvelle disposition constitutionnelle et le principe de la libre circulation des personnes. En interprétant avec toute la largeur nécessaire le texte soumis à votation («*les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale*»), les Chambres fédérales pourraient décider que les «*plafonds et contingents*» soient fixés suffisamment hauts pour que les citoyennes et citoyens de l'Union européenne puissent venir travailler en Suisse sans être l'objet d'éventuelles discriminations. Sinon la lettre du moins l'esprit du principe de libre circulation des personnes serait ainsi sauvegardé et l'UE pourrait s'en accommoder.

Au plan strictement juridique, on peut donc défendre l'idée qu'un vote favorable en faveur

de cette initiative n'obligerait pas le Conseil fédéral à dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes et pourrait permettre d'adapter nos lois de manière à ménager la chèvre et le chou.

### Faire le beurre de l'UDC

Mais que se passerait-il au plan politique? L'évolution de la situation économique au cours des prochaines années aura son importance. En cas de dégradation de la conjoncture, l'immigration pourrait

diminuer et cesser d'être massive, selon la terminologie de l'UDC, de sorte que le thème deviendrait moins chaud.

En revanche, si le développement de l'économie se poursuivait et que les entreprises continuaient d'engager «*massivement*» des personnes de l'UE, on peut mettre sa main au feu que l'UDC se ferait un plaisir de vilipender une «*classe politique*» qui bafoue la volonté populaire. Et elle ne

manquerait pas de repartir avec une nouvelle initiative afin que ladite volonté populaire soit respectée – procédé qu'elle expérimente avec sa [deuxième initiative](#) dite de «*mise en œuvre*» pour le renvoi «*effectif*» des étrangers criminels.

Cette dernière hypothèse ferait la joie et le beurre de l'UDC qui pourrait continuer de taper à qui mieux mieux sur la classe politique et sur l'Union européenne. Quel beau programme!

## L'immigration de Schwarzenbach à Blocher

Qui sont les Européens qui viennent en Suisse et qui sont les Suisses qui rejettent les étrangers?

Albert Tille - 22 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24992>

La participation au vote du 9 février sur «*l'immigration de masse*» sera sans doute massive. La campagne sera vive. Le verdict est incertain.

Pour donner son éclairage dans le débat, le Secrétariat d'Etat à l'économie ouvre les colonnes de [La Vie économique](#) à deux groupes de chercheurs. La *Volkswirtschaftliche Beratung* de Bâle décortique les raisons qui poussent un nombre grandissant d'Européens à venir en Suisse et les entreprises à les engager. L'Université de Neuchâtel analyse l'attitude des Suisses face à l'immigration.

Des PME aux multinationales, les entreprises de toutes tailles

se répartissent de manière à peu près équitable le nombre des travailleurs étrangers au bénéfice de la libre circulation des personnes. Mais l'embauche se concentre essentiellement dans le secteur des services et de la construction. Selon l'enquête des chercheurs bâlois, près de 80% des employeurs engagent des étrangers parce qu'ils ne trouvent pas de main-d'œuvre en Suisse ou qu'ils n'ont pas assez de choix. Pour 20% d'entre eux, le niveau du salaire est déterminant.

Plus de la moitié des travailleurs migrants sont de formation supérieure. 13% n'ont pas de qualification. C'est d'ailleurs, logiquement, dans

ces deux catégories de salariés que la Suisse manque de main-d'œuvre. La pénurie n'existe pratiquement pas en revanche pour les formations intermédiaires en raison du système d'apprentissage dual helvétique qui est un succès.

Les raisons qui poussent les étrangers à venir en Suisse sont diverses. Dans une enquête préparée par l'Université de Bâle, 43% des sondés mentionnent une meilleure perspective professionnelle, 30% un meilleur salaire. Mais des motivations non économiques jouent également leur rôle dans la décision de migrer: intérêt pour la nouveauté, attrait du paysage et des possibilités de